

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quinze du mois de septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire.

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, Mme Maryse COLAS, Mme Isabelle GUINOT, M. Madjid KHALED, M. Jean-Luc MICHAUDET, Mme Céline PANGAUD, M. Claude PHILIPPE, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Amandine TRULLARD.

Etaient absents excusés : M. Guy FEVRAT, Mme Brigitte MERITE, M. Pierre-André ROBLOT

Pouvoirs : 3 (de M. Fevrat à M. Vernay, de Mme Merite à M. Sallaz, de M. Roblot à Mme Guinot)

Secrétaire de séance : M. Madjid KHALED

Date d'affichage des délibérations : 17 septembre 2015

Le compte rendu de la séance du 6 juillet 2015 est approuvé par 18 voix pour et 1 opposition.

L'ordre du jour est ensuite examiné.

CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UNE CLOTURE SEPARATIVE DEMONTABLE SUR UNE PARCELLE PRIVEE RIVERAINE DU PARKING SCOLAIRE ET PUBLIC : le conseil approuve la convention à intervenir avec la famille MEUGNIER, propriétaire de la parcelle B 329, pour l'implantation d'une clôture séparative démontable sur la parcelle en limite avec le parking scolaire et public.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE : Le Maire donne la parole à M. Christophe LOUCHE, Société ADAPT HABITAT, qui a réalisé le projet d'Agenda D'Accessibilité Programmée remis pour examen au Conseil Municipal. M. LOUCHE présente l'étude réalisée et répond aux questions des conseillers.

Le conseil approuve l'Agenda D'Accessibilité Programmée pour un montant total de travaux de 87 030 € répartis comme suit : Période 1 : 2016 : 14 140 € ; 2017 : 12 780 € ; 2018 : 14 710 € - Période 2 : 2019 : 11 600 € ; 2020 : 13 050 € ; 2021 : 21 300 €. Le maire est autorisé à déposer la demande d'approbation en Préfecture.

CONVENTION RELATIVE AU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE : Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat, l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales relative au Projet Educatif de Territoire. Cette convention étant indispensable pour percevoir le fonds d'amorçage des rythmes scolaires.

RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE : le conseil autorise le maire à recruter un agent vacataire pour effectuer une mission d'initiation sportive – spécialité handball, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires mises en place le vendredi après-midi, de manière discontinue dans le temps, pendant les périodes scolaires, à partir de la rentrée 2015/2016.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR L'ECOLE PRIMAIRE DE ST MARTIN EN BRESSE : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'association sportive Racing Club Chalonnais dont l'objet est d'assurer une activité rugby pour les élèves de l'école primaire les vendredis de 15 H à 16 H 15.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LES FILMS DE LA GUYOTTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES : Le Conseil Municipal autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Les films de la Guyotte, dont l'objet est d'animer un atelier photo pédagogique les vendredis de 15 H à 16 H 15, avec en contrepartie le versement d'une subvention de 2 100 €, pour l'année scolaire 2015/2016.

CHENIL COMMUNAL – TARIFS : Le Conseil municipal décide qu'une participation forfaitaire de 10 € sera demandée à tout propriétaire dont l'animal est pris en charge au chenil communal. La somme de 10 € sera également demandée pour chaque jour supplémentaire de présence de l'animal dans le chenil.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Rythmes scolaires : le maire rend compte de la réunion du 14 septembre avec tous les intervenants des activités périscolaires et les maires du secteur scolaire. Il indique également que ERDF propose une intervention à l'attention des enfants de CM1 et CM2 relative à l'électricité : ce que c'est, ses dangers, les économies.

Remerciements : Pour les subventions 2015 : France Adot 71, Association les Papillons Blancs, Mission Locale. L'école maternelle a adressé des remerciements pour les travaux réalisés cet été. Le maire rend compte de remerciements qu'il a reçus pour la rénovation faite par la commune des tombes militaires.

Construction du restaurant scolaire : M. VERNAY et M. MARCEAUX font le point des travaux de construction : le terrassement est fait et les fondations vont être réalisées cette semaine.

Véhicule des services techniques : un véhicule a été commandé pour les services techniques et pourra être utilisé occasionnellement, comme véhicule de service, par les élus et les agents lors de réunions ou de formations. Il s'agit d'un DACIA Break qui sera livré début décembre pour un coût de 12 200 € TTC.

Rentrée scolaire : le maire cite la liste des enseignants, avec leur classe, et donne les effectifs de cette rentrée : 180 élèves à l'école primaire et 106 élèves à l'école maternelle.

Centre de Médecine Physique et de Réadaptation de Mardor : l'association « Mardor, un site à promouvoir dans la réorganisation de l'offre de santé », créée pour défendre le site de Mardor, demande aux communes de délibérer pour s'opposer à la délocalisation totale du centre de réadaptation. Les conseillers sont invités à réfléchir à cette question pour se prononcer ultérieurement.

Migrants : le maire indique avoir été contacté par la Préfecture et par mail concernant une réunion à Paris le 12 septembre dernier pour l'accueil des migrants. Il n'a pas participé à cette réunion et n'a reçu aucune suite ni aucune demande sur ce sujet.

Dotations de l'Etat : le maire informe le conseil qu'une manifestation des maires est prévue le samedi 19 septembre à 11 h à la Préfecture contre la baisse des dotations de l'Etat. Il précise au conseil qu'il n'a jamais eu l'intention de se rendre à cette manifestation, même si l'inauguration du parking n'avait pas eu lieu en même temps. Il précise également que la commune de St Martin n'a pas subi de baisse de dotation grâce aux mécanismes de péréquation qui permettent une solidarité entre collectivités.

Parking scolaire : l'inauguration du parking est prévue le samedi 19 septembre à 10 H 30. Le conseil municipal organise les préparatifs.

Loto du CCAS : le maire rappelle aux conseillers le loto du CCAS le dimanche 4 octobre prochain.

Tarifs cantine : une réflexion est engagée sur l'application des tarifs scolaires réguliers ou exceptionnels.

Chorale Arpège : M. DESSAUGE rend compte de l'assemblée générale de l'association qui recherche de nouveaux choristes.

Programme départemental « 100 projets pour l'emploi » : lors de la réunion du 6 juillet dernier, une réflexion a été engagée sur la possibilité d'inscrire un projet communal dans le cadre de l'opération départementale « 100 projets pour l'emploi ». Il s'avère qu'aucun projet communal ne peut faire l'objet de ce subventionnement.

La séance est levée à 23 H 20. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.